

le MAG
Syndical



Les

Congés Payés

Merci aux Grévistes
de 1936





SOMMAIRE

ÉDITORIAL 3

ARTICLES

- Rencontres de la CGT Finances Publiques
à la Palmyre : objectif rempli 4
- Financer les services publics 7
- Élections professionnelles 2022 11
- Le billet de tata Jacqueline 15



Le mag syndical N°42 - JUILLET 2022

CGT - Finances Publiques

Case 450 et 451 - 263, rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 80 80 - Fax : 01 48 70 71 63

Facebook : @cgt.finpub - Twitter : cgt_finpub

Directeur de publication : O. VILLOIS

ISSN 2118-1527 - CP n°CPPAP : n°0920 S 06183

Composition : CARREMENTCOM - 01 43 02 08 35

Impression : Rivet Presse Edition - Limoges

e.mail : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr

e.mail : dgfip@cgt.fr

Prix : 0,50 €



ÉDITORIAL

En tant que citoyen.nes, agent.es des finances publiques, syndiqué.es et militant.es, ces dernières années n'ont épargné personne. Les politiques libérales, les réformes tous azimuts et la crise sanitaire nous ont mis à rude épreuve.

La société aujourd'hui ne correspond pas à une société juste, solidaire et durable pour laquelle la CGT lutte, mais elle le serait encore moins sans les combats de la CGT.

En tant que syndiqué.es, nous sommes la CGT et nous pouvons être fier.es des valeurs que nous défendons au quotidien, au plus près du terrain mais aussi plus largement pour faire évoluer toute la société au bénéfice de tous.tes et non plus de quelques un.es.

Cette fierté, cette conviction ont été mises à rude épreuve ; c'est pourquoi la CGT Finances Publiques a organisé des rencontres nationales afin de remobiliser collectivement et rappeler que la CGT est plus que jamais un outil nécessaire dans le contexte actuel.

Dans quelques mois se dérouleront les élections professionnelles et les résultats détermineront la représentativité de la CGT au ministère et aux finances publiques, mais aussi conditionneront le volume de droits syndicaux. Elles donneront des mandats à des élu.es CGT partout sur le territoire, qui sauront allier intérêts individuels des agent.es de la DGFIP et défense du Service public.

En tant que syndiqué.es, nous sommes les mieux placés pour convaincre de l'utilité, voire de la nécessité du vote CGT.

La CGT est une force syndicale présente partout sur le territoire, dans le champ professionnel et interprofessionnel, représentative à tous les niveaux, y compris au niveau national par sa confédération et son secrétaire général Philippe Martinez.

Elle est présente dans toutes les luttes, elle est combative, solidaire, inventive; elle est un contre-pouvoir puissant qu'il faut encore renforcer.

Nous avons donc une responsabilité de faire voter CGT en décembre prochain, comptons sur nous, convainquons et renforçons la CGT.

« La CGT ne gagne pas à tous les coups, mais elle ne lâche rien ! Plus que jamais soyons fier.es d'être à la CGT !! »



RENCONTRES DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES À LA PALMYRE : OBJECTIF REMPLI

Le mandat de la Commission Exécutive Nationale de notre syndicat élue en juin 2019 à Bois en Ré avait pris une drôle de tournure. À peine le temps de prendre ses marques et PAF ! COVID, confinement, réunion des CEN en distanciel, remontées des informations par mail, isolement des agents, des militants, télétravail, chacun est dans son coin.

Les visios deviennent une fenêtre pour revoir les camarades, nous n'avions pas rencontré en vrai les sections depuis des mois, notre militantisme en tout distanciel nous avait éloignés les uns des autres, notre conseil national s'était tenu en visio...

c'en était trop !

L'ADN de la CGT, c'est la ferveur, l'emballement, la passion, la conviction qui peuvent engendrer de vifs débats, ceux-ci ne s'achevant pas forcément dans nos instances.

Hors crise sanitaire ils se concluent souvent dans les réunions d'après parce que la CGT, c'est aussi la convivialité et la fraternité.

Alors la direction nationale de notre syndicat a décidé de nous réunir, nous allions nous retrouver, sans stress, sans obligation de résultat, de vote ou d'amendements à étudier.

Le but : faire venir des militants, des anciens, des nouveaux, faire le point sur la motivation faire ou refaire connaissance, pour retisser des liens, pour des instants d'échanges, de

convivialité et de fraternité et surtout en sortir plus forts ensemble. Pour la première fois sous cette forme et pour la première fois pour certaines

et certains d'entre nous, rendez-vous avait été pris à La Palmyre du 1^{er} au 3 juin.





À l'ordre du jour le revendicatif, 4 ateliers (élections, nouvelle organisation du travail et nouvelles formes de militantisme, vie syndicale locale et nationale avec une réflexion sur les statuts) et enfin la vie du militant dans une vision plus individuelle. Pour accompagner, la convivialité. Les camarades ont raconté leur isolement, les difficultés pour motiver ou simplement voir les collègues, pour garder les sections actives.

Mais ils ont surtout exprimé leur volonté d'aller au contact, d'inventer de nouvelles manières de militer, de gagner les élections à venir.

Ces 3 jours nous ont conforté dans le fait que la CGT se nourrit avant tout de contact, d'écoute et de débats. Notre force vient de notre capacité à nous rassembler autour d'un travail collectif.

Objectif atteint, la CGT Finances Publiques a plus que jamais l'envie !







FINANCER LES SERVICES PUBLICS C'EST BÉNÉFIQUE

Au quotidien, et plus encore en temps de crise, les services publics sont pour la population un rempart contre l'exclusion et les inégalités. Même s'ils sont attaqués en permanence par ceux qui ne veulent jamais payer un euro d'impôt, ils demeurent une véritable force pour notre pays tant pour les citoyens que pour les entreprises. Et contrairement à certaines idées reçues, il n'est pas très compliqué de les financer et les améliorer. Cela relève juste d'un choix politique et citoyen.



LES SERVICES PUBLICS, RICHESSE COLLECTIVE





Les services publics sont avant tout une richesse pour les citoyens. Chacun peut ainsi accéder à la santé, l'éducation, aux infrastructures publiques, à la culture, etc. à hauteur de ses besoins. C'est aussi le cas pour les entreprises qui en bénéficient largement, ne serait-ce qu'en termes de transport. Pour autant, les services publics ne sont pas « gratuits » comme on peut parfois l'entendre. Cela pourrait d'ailleurs laisser penser qu'ils ne coûtent rien. Il est plus juste de dire que leur fonctionnement relève d'un financement « socialisé » dans lequel chacun est censé contri-


buer à hauteur de ses moyens. Cette notion est d'ailleurs inscrite dans la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen (article 13), fondement de notre démocratie.

Pour ce qui relève de la santé, le financement repose principalement sur la richesse créée par les travailleurs. Une part de la valeur qu'ils génèrent avec leur force de travail est ainsi reversée, via les cotisations, dans les caisses de la Sécurité sociale. Cette dernière couvre principalement les dépenses en matière de santé, de retraites, de soutien aux familles...

Souvent, les plus riches remettent en cause ce mode de fonctionnement considérant qu'il serait plus juste que chacun paye en fonction de son usage et non de ses moyens. Prenons alors l'exemple des États-Unis, où la santé est largement privatisée et donc l'accès aux soins est individualisé et dépend

DES IMPÔTS OU DES EMPRUNTS ?

	 FRANCE	VS	 USA
 ENDETTEMENT MOYEN GLOBAL EN FIN DE SCOLARITÉ	3 000 €		18 000 €
 TAUX D'ÉTUDIANTS AYANT EMPRUNTÉ	13 %		71 %



pour une très large part du niveau de ses revenus. Les USA consacrent à la santé 16,9% des richesses produites chaque année par le pays (11,2% en France). Pour autant, l'espérance de vie y est de 78,6 ans (82,6 en France).

Cet exemple suffit à montrer que la santé publique, loin d'être un fardeau, s'avère être une véritable richesse.

POURQUOI UN « POT COMMUN » ?

Tout d'abord, ce mode de financement permet de payer en continu des dépenses publiques. Ainsi les citoyens bénéficient d'un accès aux services publics à tout moment de leur vie sans lien direct entre le moment où l'on en bénéficie et celui où on paye. Autre exemple, celui de la scolarité. Il est possible de donner à ses enfants une éducation de qualité sans pour autant avoir à payer la facture au moment où l'on en bénéficie.

En regardant une nouvelle fois ce qui se passe aux États-Unis, on remarque que 70 % des étudiants sont endettés, parfois lourdement, avant même d'être entrés dans la vie active (voir encart ci-dessus).

Mettre en commun c'est aussi faire en sorte que tout le monde puisse bénéficier d'un haut niveau de services publics et de protection sociale en supportant un coût à hauteur de ses moyens, ceux-ci pouvant évoluer au cours d'une vie.

LE PRIVÉ C'EST PAS BIEN ?

La question ne se pose pas en ces termes. Les salariés du secteur privé ne sont ni moins bons, ni meilleurs que ceux du public. Cependant, le principe de base des services publics repose sur l'accès sans distinction pour l'ensemble des citoyens. De plus, les services publics ne sont pas guidés par une logique de profits et n'entraînent pas le versement de dividendes aux actionnaires. Il sont donc nécessaires pour tout un pan d'activités essentielles à la population.

L'IMPÔT C'EST JUSTE ?

Il est difficile de répondre à cette question car les impôts sont de différentes natures. L'impôt sur le revenu est très certainement le plus juste. Il fait partie des impôts directs (payés par le contribuable directement à l'administration fiscale) et progressifs



(son taux augmente avec les revenus - encart ci-dessous).

A l'inverse, des taxes comme la TVA ou la taxe sur les carburant peuvent être considérées comme des impôts injustes car le même taux est appliqué à tout le monde (encart page 4). Qui plus est, ces taxes sont dites indirectes car elles sont payées à une entreprise qui va ensuite verser l'argent à l'État. Le contribuable ne sait alors pas qu'il paye très certainement beaucoup plus de TVA (45 % des recettes de l'État) que d'impôt sur le revenu (25 % des recettes de l'État).

LA DETTE C'EST GRAVE DOCTEUR ?

Si l'État emprunte c'est avant toute chose parce que les recettes du budget ne couvrent pas les dépenses. Le plus

souvent, tout le monde se focalise sur les dépenses qui seraient trop lourdes, inutiles... Mais peu se posent la question légitime de savoir si les recettes sont à la hauteur des dépenses. Car au final, quand l'État développe des infrastructures de transport, assure l'éducation de la population ou dépense pour assurer la transition énergétique du pays, il investit dans l'avenir. Construire un pays c'est aussi s'assurer de son bon développement.

Les entreprises privées sont les premières à souhaiter des infrastructures publiques pour le transport des marchandises ou pour le déplacement de leurs salariés. Pour autant, elles se plaignent de payer des impôts alors même que l'impôt sur les bénéfices des entreprises représente à peine plus de 15 % des recettes de l'État.

Dépenser pour un État, c'est avant tout investir dans l'avenir et assurer le bon fonctionnement du pays et le bien-être de la population. Emprunter pour cela n'est pas un problème.

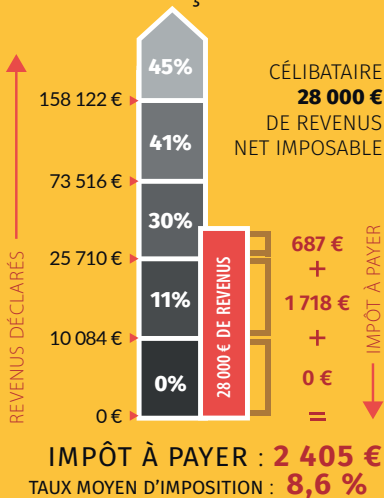
Les emprunts contractés par la France auprès des banques et des organismes financiers entraînent toutefois le paiement d'intérêts. En 10 ans, la France a versé 420 milliards d'euros uniquement d'intérêts aux créanciers ! Petit ordre d'idée, les recettes fiscales nettes de l'État en 2021 devraient être d'environ 270 milliards d'euros. Même si les taux d'intérêts d'emprunt actuels sont faibles, cette charge reste élevée et nuit aux autres dépenses sociales.

De nombreuses solutions existent pour ne pas laisser les marchés financiers s'enrichir sur le dos des États. Par exemple, l'emprunt direct auprès des banques centrales, sans intérêt, comme ce fût le cas par le passé. Il est aussi possible de mutualiser les dettes au niveau européen ou d'en annuler tout ou partie

comme la dette liée à la crise sanitaire que nous connaissons.



LES TRANCHES D'IMPÔT, COMMENT ÇA MARCHE ?



Contrairement à ce que les plus riches veulent faire croire, l'impôt sur le revenu est très juste, notamment grâce à son système de « tranches ». Que l'on soit riche ou pauvre, les revenus entre 0 et 10 084 € sont imposés à 0 %, y compris pour les millionnaires. Ensuite, pour celles et ceux qui gagnent plus, les revenus entre 10 084 € et 25 710 € sont taxés à 11 % et ainsi de suite. Pour résumer, personne n'est jamais intégralement taxé à 45 %. L'exemple ci-contre montre des revenus dans la tranche à 30 % mais un taux d'imposition global à 8,6 %. Ce système est très juste et efficace dès lors que le nombre de tranches est élevé.

FINANCER C'EST PAS COMPLIQUÉ

Financer l'existant et améliorer les services publics, tout comme la Sécurité sociale, c'est possible. Par exemple, en France, la part des bénéfices des entreprises versée aux actionnaires est passée de 30 % en 1980 à 85 % aujourd'hui ! Pour rendre aux travailleurs le fruit de leur labeur, il faut commencer par mieux taxer le capital mais aussi réformer en profondeur l'impôt sur les sociétés.

Il faudrait aussi rendre l'impôt plus juste en taxant plus les gros patrimoines et les gros revenus et moins taxer les classes populaires, en particulier en supprimant la TVA sur les produits de première nécessité et en baissant son taux de manière générale.

QUELQUES PISTES SUPPLÉMENTAIRES :

- **Conditionner les aides publiques aux entreprises en fonction de leur niveau d'investissement, de formation, de respect de l'environnement, d'égalité professionnelle...** Cela représente entre 20 et 30 milliards d'euros économisés.
- **Rétablir l'ISF en le rendant plus progressif pour améliorer son rendement.** Le gain pour les ressources fiscales peut être estimé au minimum à 10 milliards d'euros.
- **Taxer les profits des multinationales qui échappent actuellement à l'impôt.** La CGT estime que 36 milliards d'euros de profits des multinationales échappent annuelle-

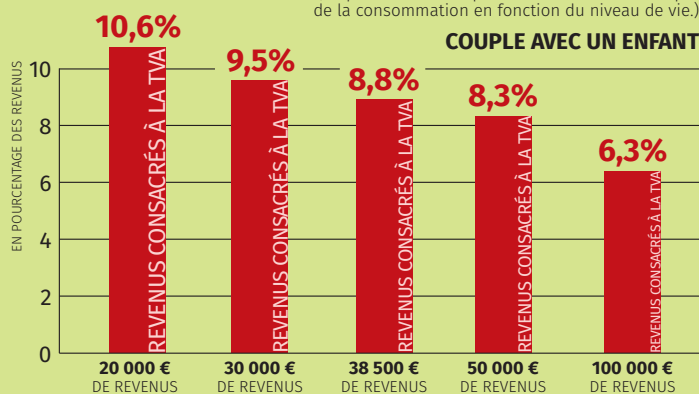
ment à l'impôt. Les taxer aux taux pratiqués sur le territoire national rapporterait 14 milliards d'euros.

- **Lutter plus efficacement contre la fraude fiscale.** La fraude fiscale est estimée autour de 80 milliards d'euros par an qui font défaut aux recettes publiques. Dans un premier temps, mieux lutter contre ces fraudes permettrait de récupérer 10 milliards d'euros.
- **Réduire les niches fiscales.** Les niches fiscales supprimées seraient celles sans réelle utilité sociale, économique ou environnementale qui profitent aux plus riches. Cela pourrait rapporter 50 milliards d'euros par an.
- **Mieux taxer les dividendes.** Une taxation plus efficace et plus dissuasive rapporterait 4 milliards d'euros annuels.

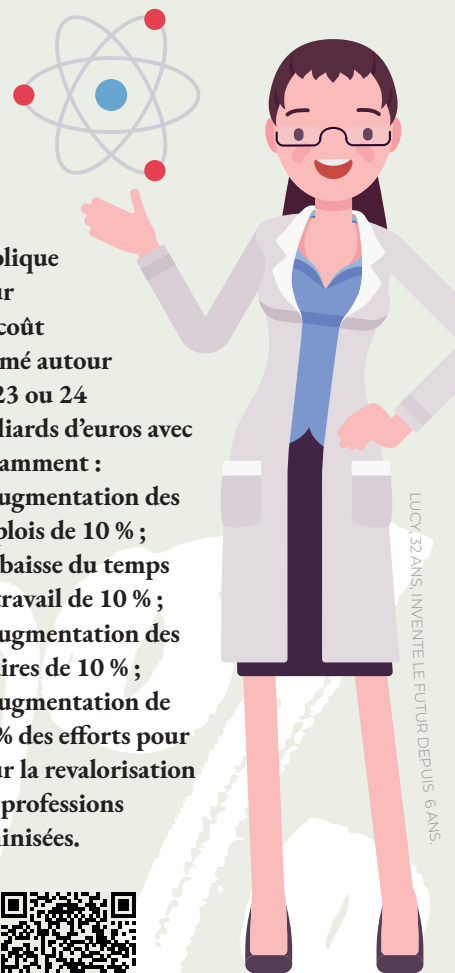
À partir de là, il devient aisé de financer nos revendications immédiates pour la Fonction

PART DES REVENUS CONSACRÉS À LA TVA

(D'après des statistiques de l'INSEE tenant compte de la consommation en fonction du niveau de vie.)



La TVA est un impôt très injuste. En effet, que l'on soit très aisé ou pas du tout, le taux est le même. Par exemple, Jean et Zoé achètent un téléviseur à 1 200 €. La TVA s'élève à 200 €. Jean gagne 1 000 € par mois et Zoé 10 000 €. La TVA représentera 20 % du salaire de Jean mais seulement 2 % pour Zoé. Le tableau ci-dessus montre d'après les statistiques de consommation combien pèse la TVA en fonction des revenus. En somme, moins on gagne et plus on paye. Cet impôt représente pourtant près de la moitié des recettes de l'État.



publique pour un coût estimé autour de 23 ou 24 milliards d'euros avec notamment :

- l'augmentation des emplois de 10 % ;
- la baisse du temps de travail de 10 % ;
- l'augmentation des salaires de 10 % ;
- l'augmentation de 10 % des efforts pour la revalorisation des professions féminisées.



PLUS D'INFOS



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Les élections professionnelles auront lieu du 1^{er} au 8 décembre prochain par vote électronique. En tant que syndiquée-s CGT, nous avons forcément un rôle à jouer dans ces élections. Cet article permet de faire le point sur les responsabilités que porte chacun-e d'entre nous pour renforcer notre organisation afin d'être plus fort.es pour porter nos valeurs et nos revendications. Un principe doit guider notre réflexion : **NOUS SOMMES LA CGT, NOUS LA COMPOSONS, RENFORÇONS LÀ !**

PROXIMITÉ

Pour nos collègues non syndiqué-es, le principal ressort du vote aux élections professionnelles, c'est le fait de connaître un-e syndiqué-e dans leur entourage professionnel.

Me faire connaître en tant que tel-le dans mon service est un atout. Me faire connaître comme syndiqué-e CGT, cela veut dire que mes collègues peuvent me parler de leurs problèmes, de leurs difficultés, de leurs besoins, des plus basiques aux plus complexes, des conditions de travail aux conditions de vie, en sachant que le syndicat CGT local va s'en saisir.

Ces échanges quotidiens, ces conversations déjà menées serviront à élaborer des cahiers revendicatifs en lien avec les situations de travail.

Me faire connaître comme syndiqué-e CGT, c'est donc permettre à mes collègues d'avoir un-e interlocuteur.rice de confiance au plus près de leur poste de travail.

Et s'ils-elles ont confiance en un-e syndiqué-e CGT, ils-elles voteront pour les listes CGT.

INFORMATION

Le meilleur moyen de me faire connaître comme syndiqué-e CGT, c'est de diffuser dans mon service l'information CGT.

La section publie ses propres tracts, messages, etc., le syndicat national, la fédération des Finances, l'UFSE et la confédération diffusent régulièrement des notes, des appels et portent des campagnes nationales. Nos outils fédéraux UFR et l'UGICT traitent des questions spécifiques aux cadres et technicien-nés ou aux (futur-es) retraité-es. Ce n'est donc pas l'information qui manque !

À chacun-e de nous de choisir ce qui lui paraît le plus pertinent de diffuser dans son service. L'important est de lire et d'aller au débat avec les collègues pour rendre concrètes nos revendications quotidiennes et d'avenir, celles qui visent l'accroissement immédiat du mieux-être des travailleur-euses et celles qui préparent l'émancipation intégrale, double besoin de notre syndicalisme de lutte depuis la Charte d'Amiens.

Il n'y a pas de « mauvaise » information CGT, ni de campagne « déconnectée » du terrain, il n'y a qu'un manque de proximité entre le-la syndiqué-e convaincu-e et les agent-es et salarié-es auquel-les il-elle s'adresse...

La campagne 32 heures devient beaucoup plus concrète lorsqu'elle fait suite à une discussion avec nos collègues sur le prix de l'essence et les coûts pour se rendre au travail !

Et, en tant que syndiqué-e, en proximité de mes collègues et de leurs réalités, qui sont aussi les miennes, il m'est alors beaucoup plus facile d'en parler et d'en défendre la pertinence.

Qui est la-le mieux placé-e pour occuper le terrain, pour distribuer les tracts, faire connaître les propositions de la CGT, du local au national, ... si ce n'est NOUS les syndiqué-es ?

Chacune et chacun d'entre nous est la CGT et notre réussite à ces élections dépend de nous et de nous seul-es, nous avons les moyens de nous former et de grandir ensemble en transformant nos compétences individuelles en atout collectif.

Nous ne sommes jamais seul-es à la CGT, et c'est pour ça que nous y sommes !

Et parce que nous sommes la CGT, nous serons « attendu-es » au tournant par tous-tes celles et ceux qui vont nous dépendre

comme un syndicat ringard, du temps passé, pas en phase avec les revendications des salarié-es. Ils oublieront de parler des victoires à travers l'histoire (le statut, la protection sociale, les congés payés...) et toutes les avancées arrachées par la lutte des salarié-es d'aujourd'hui.

ENGAGEMENT

Enfin, mon rôle dans ces élections, c'est aussi de permettre à mon syndicat de présenter des listes à 200 % dans toutes les élections (CST, CAP, CCP).

Mon engagement syndical, connu de mes collègues, se traduit aussi par ma présence sur une ou plusieurs listes, parfois en position éligible et parfois non. Éviter le cumul des mandats, partager les responsabilités et le travail à mener, cela fait partie de mes valeurs de syndiqué-e CGT.

Dès à présent, je fais part de ma disponibilité pour être présent-e sur les listes CGT.

Une CGT forte permet de pouvoir intervenir dans les choix pour transformer le travail, pour développer un meilleur service public, bref faire grandir le rapport de force pour faire entendre nos revendications.

NOUS SOMMES LA CGT, NOUS LA COMPOSONS, RENFORÇONS LÀ ! SOYONS FIÈR.ES D'ÊTRE LA CGT !



LES NOUVELLES INSTANCES

Après la suppression des CAP locales, le gouvernement a entériné, avec la loi de transformation de la fonction publique, celle des CTL et des CHSCT et leur fusion au sein d'une instance unique, LE CSA.

1 - Le CSA

I - Qu'est-ce que c'est :

Le Comité social d'administration, créé par l'article 4 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, vise à fusionner les anciens Comités techniques et CHSCT dans un organe unique.

On retrouvera donc une composition paritaire, avec des représentants de l'administration et des représentants des personnels, où seuls ces derniers disposent d'un droit de vote (nouvel article 15 bis de la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État).

Il est obligatoire dans les administrations de l'État.

II - Compétence du CSA :

Le Comité Social d'Administration, est compétent pour les questions suivantes :

- le fonctionnement et l'organisation des services ;
- l'accessibilité des services et la qualité des services rendus ;
- les enjeux et politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations ;
- les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- les autres questions prévues par décret en Conseil d'État.
- les projets de statuts particuliers ;
- les lignes directrices de gestion en matière de mobilité et de promotion et valorisation des parcours professionnels ;
- la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène, la sécurité des agents dans leur travail, l'organisation du travail, le télétravail, les enjeux liés à la déconnexion et aux

dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, l'amélioration des conditions de travail et les prescriptions légales y afférentes ;

2 - La FSSCT : Formation spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail

L'article 15 de la loi 2019-828 liste les compétences des CSA et notamment, au point II, les questions relatives :

- §1. - Au fonctionnement et à l'organisation des services.
- §7. - À la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes .

Pour les CSA couvrant plus de 200 agents, et ceux en dessous du seuil « si des risques professionnels particuliers le justifient », sera créée une formation spécialisée compétente en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT).

Cette formation examinera les points relatifs au point II §7, sauf s'ils concernent des projets de réorganisation de service qui seront donc directement examinés en CSA...

Les FSSCT seront dénommées « formation spécialisée du comité ». Des FSSCT de site ou de service pourront être créées en complément (art. 10 décret 2020-1427).

La formation spécialisée du comité, en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée au sein d'un comité social d'administration est créée par l'autorité instituant le comité social d'administration.

Des formations spécialisées peuvent être créées en complément de la formation spécialisée d'un comité social d'administration :

- Formation spécialisée de site, lorsque sa création est justifiée par un risque professionnel particulier et concerne l'implantation géographique de plusieurs services dans un même immeuble



ou dans un même ensemble d'immeubles;

- Formation spécialisée de service, lorsque sa création est justifiée par l'existence de risques professionnels particuliers propres à une partie des services de l'administration, de l'autorité ou de l'établissement public.

Ces formations spécialisées de site et de service sont instituées par l'autorité compétente du comité social d'administration auquel la formation spécialisée est rattachée.

L'acte de création indique le comité social d'administration auquel la formation spécialisée est rattachée.

Ces formations spécialisées créées en cas de risques professionnels particuliers, peuvent l'être sur proposition de l'inspecteur santé sécurité au travail ou de la majorité des membres du comité.

2-1 - Nombre de représentants

Le nombre de représentants à la FSSCT dépend du nombre de titulaires au CSA. Le nombre de suppléants au FSSCT dépend du

nombre de titulaires à la FSSCT (art. 15 et 17 décret 2020-1427).

Les membres de la FSSCT seront désignés parmi les titulaires ou suppléants du CSA et les suppléants seront désignés librement par les organisations syndicales (art. 24 décret 2020-1427).

2-2 - Attributions de la FSSCT

Au sein du décret 2020-1427, les attributions de la FSSCT sont fixées par les articles 56 à 74.

Il est important de noter que les articles 1 à 28-2 du décret 82-453 vont perdurer tels quels (règles hygiène et sécurité, formation, et médecine de prévention) tandis que les articles 29 à 80 sont abrogés.

Ces articles sont repris dans le décret 2020-1427.

3. Et au sein du ministère ?

Au niveau de notre ministère, il y aura création de formations spécialisées pour tous les CSA sauf à la Direction des créances spéciales du Trésor de la DGFIP.

Cela signifie qu'il y aura :

- **182 CSA contre 186 CT actuellement**

- **164 FSSCT contre 117 CHSCT actuellement.**

Les retours d'expériences des CSE et CSSCT dans le secteur privé ne sont pas très positifs.

L'instauration du CSA a pour conséquence d'affaiblir et de diluer dans une instance fourre-tout, la réflexion, l'analyse et le travail à mener sur des questions très différentes et dont l'enjeu nécessite une approche et des moyens qui ne sauraient être édulcorés.

IL EST CLAIR QUE PAR LA CRÉATION DE CES NOUVELLES STRUCTURES, LE GOUVERNEMENT VEUT AFFAIBLIR LE RÔLE ET LA PLACE DES SYNDICATS DANS LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES PERSONNELS, PAR LA RÉDUCTION DES MOYENS, DES PRÉROGATIVES ET DU NOMBRE DE CES INSTANCES.

BILLET D'HUMEUR

LE BILLET DE TATA JACQUELINE

VIVEMENT DEMAIN !



Nos vies depuis mars 2020 sont fortement chamboulées et continuent d'être bousculées.

Si d'un côté la Covid ne semble plus être le souci premier de nos têtes pensantes, les chinois s'enferment dans des confinements de plus en plus violents alors que nous laissons tomber nos masques (à terre et un peu partout...), les gestes barrières et que nous avons cessé depuis longtemps d'applaudir nos soignants le soir venu.

De l'autre Vladimir veut toujours plus et si il ne le dit pas encore ouvertement, je pense qu'il se verrait bien tsarisé à défaut d'être starisé. Vlad le Grand. Ça sonne plutôt bien, non ?

Attention cependant à ne pas y associer l'ensemble du peuple russe qui n'a, en dehors de quelques oligarques chouchoutés au lait poutinesque, que le droit de se taire ou de se voir offrir des vacances tous frais payés en camps spécialisés dans la remise en place des idées déplacées.

Au delà des souffrances infligées au peuple ukrainien que notre CGT appelle à soutenir au travers de ses actions sociales (cf l'Avenir Social) et syndicales (le convoi syndical pour l'Ukraine), nous ne pouvons ignorer les conséquences indirectes sur nos vies.

La première d'entre elles concerne notre pognon (qui n'est pas de dingue) et l'augmentation du coût de la vie.

Déjà mis à mal par un gouvernement mal aimé et pourtant réélu, notre pouvoir d'achat est en berne (pas celui des suisses...) et rend plus compliqué encore la vie de millions de foyers français.

Les promesses des candidats à l'élection présidentielle n'étant pas obligées d'être tenues, il est inutile d'attendre de notre petit roi de grandes avancées sociales, tant les réformes antisociales entamées en 1ère macronie seront reprises très rapidement dans la seconde.

L'aumône sur l'augmentation du SMIC et le dégel du point d'indice pour les

fonctionnaires ne réussiront pas à faire oublier la volonté macronesque de reculer l'âge légal de départ à la retraite.

Contre la Covid, à moins d'être un génial virologue, nous n'y pouvons pas grand chose.

Contre Vladimir, si les russes eux-mêmes ne le sortent pas du KGB pour le mettre au KgiBi, nous n'y pouvons là non plus pas grand chose.

Mais contre la politique antisociale de Manu, alors là on peut agir.

Nous pouvons exprimer nos désaccords, nos inquiétudes et nos revendications par tous les moyens légaux existants comme par exemple la manifestation et la grève reconductible.

Si micros et caméras leurs sont acquis, la rue est à nous !

Et demain quand nous partirons en vacances, n'oublions pas que cela n'est possible que parce que nos anciens ont battu le pavé et reconduit la grève il y a plus de 80 ans.

Sans le rapport de force, sans la lutte, c'est la chute.

Bonnes vacances mes chères nièces et chers neveux et vivement demain.



PORTEZ PLUS *FORT*
VOS REVENDICATIONS



RENFORCEZ LA CGT